



Loiret Magazine, Loiret.fr, réseaux sociaux, etc.

Comment se tenir informé des actions du Département ?

Durant le mois de février, le Département du Loiret mène une campagne de promotion de ses supports d'information. Entre Loiret Magazine, le site www.loiret.fr et sa newsletter, ou encore les comptes sur les différents réseaux sociaux, chaque loirétain peut retrouver rapidement et simplement les informations qui concernent sa collectivité et son territoire.

Loiret Magazine

Ce magazine départemental, édité 4 fois par an, est distribué gratuitement dans les boites aux lettres sur l'ensemble du territoire, à plus de 300 000 exemplaires. Il présente toute l'actualité des politiques publiques menées par la collectivité. Il est également consultable en ligne sur https://www.loiret.fr/tous-vos-loiret-magazines

www.Loiret.fr et sa newsletter



Démarches en ligne, appels à projets, recrutement, actualités du Département, etc. ce site rassemble de nombreuses

informations destinées aux Loirétains, que ce soit pour avoir des informations sur les conditions de circulation, faire une demande d'aides ou encore en savoir plus sur la collectivité. En parallèle, une newsletter est envoyée tous les 15 jours aux abonnés, contenant l'ensemble de l'actualité

départementale.

Les réseaux sociaux

Le Département relaie son actualité sur plusieurs réseaux sociaux :

Facebook : Le Département du Loiret

> X: @leloiret

➤ Instagram : @leloiret

LinkedIn : Département du Loiret

TikTok : leloiretYoutube : @leloiret

Des informations pour la presse

En parallèle des communiqués de presse, les journalistes peuvent se tenir informés de l'actualité en temps réel sur <u>les réseaux sociaux</u> du Département, mais également en temps de crise. Il est possible de recevoir directement les actualités et conditions de circulation chaque jour en s'inscrivant sur : https://www.loiret.fr/user/register.

S'adapter à vos attentes

Afin d'étudier votre utilisation des supports d'information et les développer en fonction de vos attentes, nous vous proposons de répondre à ce <u>questionnaire</u>.

Retrouvez toutes les actualités du Département sur www.loiret.fr/presse

CONTACT PRESSE

Cassandre Germain 02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr